

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 4 juillet 2022

2022/07/04-13

<u>Objet :</u>	Nombre de conseillers en exercice	29
PASSERELLE DE STER GREICH : DECLARATION DE PROJET SUITE A ENQUETE PUBLIQUE	Nombre de présents	19
	Nombre de votants	26

Par suite d'une convocation en date du 27 juin 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie le **4 juillet 2022 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – DERVOUT Dominique - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

BRAESCU ANDRIEU Morgane à VOISIN Valérie
DENIEL Baptiste à BELLEC Olivier
DREAU Liliane à DOUX BETHUIS Sonia
KRAUS Jean-Paul à LE DUC Didier
JESTIN Caroline à BORDENAVE Bruno
GALBRUN Karine à LESCA Véronique
PAUCHET Gérard à TANGUY Michel

Absent(e)

SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle
JOULAIN Anita
DAGORN Nicolas

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

JOUSSET Nicolas

Monsieur CARDUNER, Adjoint au Maire, indique qu'une enquête publique portant sur des travaux d'aménagement d'une passerelle au lieu-dit Ster Greich, sur le domaine public maritime (DPM) pour remplacer un ancien ouvrage en bois a eu lieu en Mairie du 11 janvier au 14 février 2022.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions à l'issue de celle-ci et a émis un avis favorable sur le permis d'aménager proposé.

Conformément à l'article L 126-1 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit confirmer l'opération à travers une déclaration de projet de façon à obtenir une déclaration d'utilité publique des travaux signée par le Préfet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme le permis d'aménager pour la passerelle à Ster Greich et autorise le Maire à solliciter l'obtention de déclaration d'utilité publique auprès de la Préfecture pour cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 5 juillet 2022

LE MAIRE

Olivier BELLEC

